

Flexanville

Mairie de FLEXANVILLE

Arrondissement de Rambouillet

Canton d'Aubergenville

3 rue de la mairie

78910 FLEXANVILLE

Tél: 01.34.87.23.05

Fax: 01.30.88.30.65

Mail: mairie.flexanville@wanadoo.fr

Site : www.flexanville.fr

JUILLET
2016



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/07/2016

L'an deux mil seize,

Le premier juillet à vingt heures quarante-cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Didier SAUSSAY, Claudine RICOU, Roland FONTAINE, François LIGNEY, Stéphane BENYAMINE, Régine CENAC-MORTHE, Edite DA SILVA, Laurent ESCRIVA, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Nadine PERRIN, Didier PIETTE, Valérie PRAT, Florent SOULARUE.

Monsieur Laurent ESCRIVA est désigné comme secrétaire.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

Nous passons ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

TRAVAUX

- **PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le PADD

Le Conseil Municipal ne voit pas d'objection au projet d'aménagement et de développement présenté.

- **CONTRAT TRIENNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement d'un appel d'offres pour la dissimulation des réseaux de télécommunication, la reprise de l'éclairage et l'aménagement de la Rue des Prés et du Chemin du Clos Saint Cyr.

- **DEVIS**

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société GBDA pour l'isolation phonique du plafond d'une des salles de classe de l'école. Après étude, il s'avère que l'isolation doit se faire par le sol de l'appartement situé au-dessus. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approfondir la question.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société LECUYER pour le curage des fossés « Route de Garancières et Route de la Mairie ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide, d'accepter le devis de la société LECUYER.

- **RUE DES CLOS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier d'un riverain concernant la « zone 30 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 10 voix pour et 4 contre décide, d'installer un deuxième panneau de limitation de vitesse.

DIVERS

- **SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une éventuelle subvention de la D.E.T.R pour le projet de réaménagement du stade.

- **CHANGEMENT DES POUBELLES DES ABRIBUS ET DU STADE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer les poubelles des abribus et du stade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, approuve leurs remplacements.

- **LOYER COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur la révision du loyer communal, révisable selon la variation de l'indice moyen de la construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide son augmentation selon l'indice de la construction.

- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS ET CHOIX DES ARRETS « POUCE D'YVELINES »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner des représentants communaux au réseau « Pouce d'Yvelines » et de choisir les arrêts de ce réseau dans notre village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de nommer Monsieur François LIGNEY comme titulaire et Monsieur Laurent ESCRIVA comme suppléant. Les arrêts se feront aux abribus.

ECOLE

- **TAP (TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES)**

Monsieur le Maire consulte le Conseil Municipal concernant la tarification des TAP à la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs des TAP.

- **NOUVELLE INSTITUTRICE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée de Mme Julie LEGALL, nouvelle institutrice à l'école, en remplacement de Mme Marilyne DABADIE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi : de 10h à 12h.

Mardi : de 17h à 19h.

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h et le samedi de 11h à 12h.